

Département de sciences sociales
École Normale Supérieure de Cachan
Bâtiment Cournot, 4e étage
61, avenue du Président Wilson
94235 CACHAN

Rapport du Jury du concours 2005

Épreuves écrites et orales

Épreuves écrites d'admissibilité

Concours Sciences sociales option Cachan 2005

ÉPREUVE ÉCRITE DE SCIENCES SOCIALES

(Durée : 6 heures – coefficient : 5)

Laure Blévis, Arnaud Lefranc, Laure de Verdalle, Caroline Vincensini

Sujet : *Les politiques publiques permettent-elles de lutter contre les inégalités sociales ?*

Total des candidats : 592 – présents : 518 – Absents : 74

Note mini : 00,00 – Note maxi : 19,00 – Moyenne : 06,79 – Écart type : 03,39

Le sujet proposé cette année était véritablement un sujet de sciences sociales et demandait donc aux candidats, pour être correctement traité, de mobiliser conjointement leurs connaissances d'économie et de sociologie. Un peu d'histoire était également bienvenue (le document 3 par exemple ne pouvait être interprété finement qu'avec des connaissances historiques ; il n'était pas inutile non plus de rappeler que la lutte contre les inégalités n'est pas « inventée » après 1945). Un suivi de l'actualité pouvait enfin donner des éclairages intéressants (la mise en place récente du RMA permettait de nourrir le commentaire du document 5).

Il s'agissait d'un sujet vaste, qui devait amener les candidats à une réflexion sur les mécanismes de formation des inégalités ainsi que sur l'efficacité (et éventuellement l'opportunité) de politiques publiques visant à les infléchir. Il n'était pas question bien sûr de se limiter au seul constat des inégalités !

Par ailleurs, les documents incitaient les candidats à partir d'une conception large des inégalités sociales (et pas seulement les inégalités face à l'emploi ou les inégalités de revenu comme ce fut le cas dans certaines copies) mais aussi à faire le lien entre les différentes dimensions des inégalités (économiques, sociales, culturelles, etc.). Par exemple trop peu de copies se sont interrogées sur le lien entre les inégalités de revenu et les inégalités d'accès aux biens, à la santé, etc. Enfin, il était utile de choisir une approche dynamique des inégalités, en interrogeant notamment leurs mécanismes de reproduction (et le potentiel des politiques publiques à agir sur cette dynamique).

Dès lors, ce sujet nécessitait un véritable effort de synthèse de la part des candidats. Le jury attendait la construction d'un plan analytique, et non pas simplement descriptif (I/Les revenus, II/L'école, III/La santé et la culture comme ce fut malheureusement le cas dans de nombreuses copies). Ceci vaut également pour l'organisation de la réflexion au sein des parties : trop souvent, l'effort d'analyse ne dépassait pas les grandes masses du devoir et on retombait alors dans un raisonnement plat et sans progression.

Le jury a donc valorisé les copies qui ont su établir un constat large des inégalités sociales (au-delà des documents proposés : par exemple en évoquant les inégalités territoriales ou les inégalités intergénérationnelles) et qui se sont demandées s'il existait des liens de causalité entre les différentes dimensions des inégalités.

Le jury a également apprécié les (rares) copies qui ont mobilisé à bon escient les analyses relatives aux politiques publiques et en particulier les questions de mise sur agenda ou encore les catégorisations fines des formes de l'action publique (ex ante ou ex post ; pure ou efficace, etc.). Certaines copies ont en effet développé une réflexion pertinente sur l'élaboration des politiques publiques. Mais la plupart des candidats qui ont abordé cette dimension du sujet ont

eu tendance à plaquer un cours mal digéré sur les politiques publiques, en privilégiant souvent une analyse quasi « philosophique » des politiques publiques, au détriment d'une réflexion proprement économique ou sociologique. Dans plusieurs copies, les politiques publiques ont ainsi été abordées de manière totalement désincarnée, sans être reliées à la question des inégalités, ce qui s'est généralement traduit par une dernière partie hors sujet sur les politiques publiques. Le jury attendait au contraire que les candidats questionnent les conditions dans lesquelles une différence devient un problème public et donc suscite en retour l'intervention de l'Etat. L'exemple des femmes, évoqué dans le document 12, était à cet égard très significatif, dans la mesure où il a d'abord fallu que la question de l'absence des femmes dans la sphère politique devienne un enjeu public et politique, grâce à la mobilisation de certains groupes (en particulier des organisations féministes), pour qu'elle soit réinvestie par les acteurs politiques et devienne l'objet d'une politique publique. On pouvait d'ailleurs remarquer que l'augmentation du nombre de femmes candidates aux élections législatives précède le vote de la loi sur la parité de 2000.

Enfin les documents proposés dans le sujet se prêtaient souvent à des lectures à plusieurs niveaux. Prenons l'exemple du document 11 qui concernait les pratiques culturelles : au-delà du constat convenu des inégalités entre enfant de cadre et enfant d'ouvrier, il était possible d'insister sur le poids d'une pratique culturelle pendant l'enfance (et d'en tirer des enseignements quant au rôle potentiel de l'école dans la réduction des inégalités en matière de culture) ou encore de s'interroger sur la définition même des inégalités culturelles (débat démocratisation versus démocratie culturelle) et sur la légitimité d'une action publique visant à les corriger.

A partir de là, le jury n'a pas hésité à sanctionner les copies présentant les maladresses suivantes :

- Des introductions pauvres qui ne reviennent pas sur la définition des termes du sujet (inégalités sociales / politiques publiques) ou qui le font de façon mécanique, sans véritable problématisation. Il fallait absolument commencer par montrer la nature relative de la définition des inégalités : à quel moment une différence devient-elle une inégalité ?
- Beaucoup de copies s'en sont malheureusement tenues à une description des inégalités d'une part et des politiques publiques mises en œuvre d'autre part, sans faire l'effort d'expliquer les mécanismes à l'œuvre. Le jury rappelle que l'objectif de cette épreuve est de tester la capacité des candidats à mener une analyse construite d'un phénomène, grâce aux outils méthodologiques des sciences sociales.
- Une absence totale de réflexion sur la légitimité de l'action publique en matière d'inégalités sociales. Certains candidats ont ainsi fait l'impasse sur la question des effets pervers de l'intervention publique : l'effet désincitatif du RMI par exemple, ou encore l'échec de certaines politiques scolaires (avec la stigmatisation des ZEP). Ou, quand ils les ont évoqués (ce que les documents les incitaient fortement à faire), ils n'ont pas expliqué de manière précise de quoi il s'agissait, en quoi cela constituait une limite pour les politiques publiques et comment cette limite pouvait éventuellement être dépassée. Ainsi l'analyse économique du lien entre équité et efficacité n'a été présentée que dans de trop rares copies, ou a été comprise de façon très superficielle. C'est dommage car il s'agissait là d'un point d'entrée important pour discuter de l'opportunité d'une correction des allocations de marché.
- De la même façon, trop rares ont été les copies qui ont évoqué les arbitrages inhérents à toute politique publique (par exemple, les candidats ont noté que le document 4 montre que l'Etat prend des mesures qui accroissent la pauvreté, mais se sont rarement interrogés sur l'explication de ces choix). Beaucoup de copies ont abordé de manière superficielle et purement descriptive le dilemme entre pauvreté et chômage. L'enjeu dépasse ici la question du simple effet pervers d'une politique, c'est un véritable choix de société.

- La mobilisation des références est souvent insuffisante, ou (excès inverse), on note au contraire une avalanche de noms sans que la contribution de chaque auteur ne soit suffisamment expliquée (il ne s'agit pas de faire uniquement du « name dropping » en citant le plus grand nombre possible d'auteurs !). Par ailleurs, certaines théories - pourtant incontournables sur ce type de sujet - ont été mobilisées sans aucune subtilité ou de manière assez grossière. C'est le cas notamment des analyses en termes de reproduction ou encore de l'usage du concept de capital humain.
- Une fois de plus, le jury a regretté une intégration insuffisante des documents à la réflexion : beaucoup de copies les ont évacués dans une première partie sur le constat des inégalités et sont ensuite parties dans des développements totalement désincarnés sur les politiques publiques et la justice sociale. Or une lecture approfondie des documents permettait de dépasser le niveau du constat et donc de nourrir le reste de la dissertation. Nous insistons donc à nouveau sur le fait que l'exercice ne consiste ni en une dissertation générale (ici sur le thème des inégalités et des politiques publiques) ni en un unique commentaire de documents : il faut arriver à nourrir une réflexion générale mêlant apports personnels et exploitation des documents. Par ailleurs, de gros contresens ont été faits sur certains documents (notamment les documents concernant les revenus qui ont donné lieu à des erreurs de lecture assez grossières).
- Le jury a également déploré une tendance à opposer de façon trop schématique les inégalités économiques et les inégalités sociales. Peu de copies s'interrogent véritablement sur le lien entre les deux dimensions et sur l'existence de facteurs communs, ce qui est tout de même assez gênant dans une dissertation de sciences sociales.
- Enfin quelques erreurs récurrentes ont frappé le jury : confondre inégalités et chômage ou inégalités et pauvreté ; assimiler les politiques publiques uniquement à l'Etat-providence ; décrire l'existence de politiques publiques et en déduire sans sourciller qu'elles sont forcément efficaces.

En ce qui concerne la forme, le jury a noté un accroissement assez net des écarts de niveau entre d'une part une tête de concours qui présente des copies soignées et pertinentes et d'autre part un nombre trop important de copies très pauvres, mal construites, à l'orthographe déplorable, qui sont très éloignées des exigences élémentaires de la dissertation.

Les manquements à ces exigences s'expriment notamment à travers l'incapacité de nombreux candidats à annoncer leurs plans en introduction et à rédiger ensuite des transitions claires et convaincantes. Rappelons que ces transitions sont absolument nécessaires, en particulier lorsque l'on a affaire à des copies de plus de vingt pages ! Le jury souligne une nouvelle fois à cette occasion que les copies les plus longues sont loin d'être les meilleures. Bien sûr, il n'existe pas de longueur maximale mais le jury a sanctionné sévèrement quelques copies très pauvres sur le fond et très longues.

Enfin, il est nécessaire de citer les documents lorsqu'on les utilise. Il est malhonnête de ne pas les citer, et à vouloir les traiter sans les citer, de nombreuses copies ne les analysent pas assez précisément.

Concours Sciences sociales option Cachan 2005

ÉPREUVE ÉCRITE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

(Durée : 6 heures – coefficient : 3)

Frédéric Attal, Sophie Coeuré, Justine Faure, Claire Zalc

Sujet : *La France et les Français au sortir de la guerre de 1944 à la fin des années quarante*

Ce sujet, classique par son intitulé et par les problèmes qu'il soulevait, a dans l'ensemble souri aux candidats comme en témoignent les notes obtenues. 119 copies ont la moyenne, 32 atteignent ou dépassent 14 et le jury a accordé huit fois la note de 16, quatre 17 et un 18. Ce bilan positif s'explique par le sérieux de la préparation des candidats sur la France dans l'après-guerre. Le jury a apprécié la qualité de l'information de nombreuses copies qui s'appuyaient sur une réflexion pertinente concernant bien les enjeux du sujet et évoquant les débats historiographiques y afférents. Il faut toutefois également relever l'extrême médiocrité de plus d'une centaine de copies dans lesquelles à une faiblesse étonnante de connaissances sur un sujet où il était pourtant difficile de rester « blanc » s'ajoutent de nombreux problèmes d'expression et d'orthographe.

Le jury a choisi de ne pas donner de chronologie. Il a considéré que les candidats devaient être capables de situer dans le temps les grands événements de cette courte période (moins de sept ans). La maîtrise de la chronologie a ainsi constitué un élément discriminant, même si le jury n'a pas été trop sévère en la matière. Le premier enjeu du traitement du sujet résidait dans son analyse en introduction, dans la réflexion sur les bornes chronologiques et la mise en place d'une problématique.

Comme l'an passé, le jury a une nouvelle fois été souvent déçu. Même d'excellentes copies ne prennent pas la peine de définir les termes et le cadre du sujet. La France faisait souvent l'objet d'une personnification abusive, alors que l'on attendait des précisions plus rigoureuses (l'état du pays, le gouvernement, son administration, ses grandes divisions géographiques regroupant des situations disparates au moment de la Libération, la vision qu'en ont les Alliés, etc.). Les Français étaient également compris à tort comme un ensemble homogène. Enfin et surtout, la relation entre la France et les Français (quelle vision les Français, selon leur situation, leur position politique, etc. avaient-ils de leur pays ? Comment l'État, le gouvernement, l'administration géraient-ils les problèmes rencontrés par les habitants de ce pays ?) n'était pas abordée. La « sortie de guerre » était elle aussi trop rapidement évacuée, comme si cette question,

qui depuis une dizaine d'années suscite une abondante historiographie, allait de soi. « Sortir de guerre » n'est évidemment pas seulement libérer le territoire, terminer la guerre, mais aussi reconstruire, panser les plaies ou ignorer les traumatismes, préparer l'avenir, transformer les institutions, tenter de renouveler les élites et réformer en profondeur les structures économiques et sociales, tout cela dans la perspective non seulement d'un relèvement matériel et moral immédiat du pays mais aussi avec la détermination de ne plus répéter les erreurs du passé qui, selon beaucoup, avaient entraîné moins la guerre elle-même que l'impréparation du pays à l'affronter. En amont de la période, les candidats pouvaient commencer, à la condition de le justifier, soit au moment du débarquement le 6 juin, soit lorsque la légalité républicaine est rétablie (l'ordonnance du 9 août 1944 qui déclare le gouvernement de Vichy nul et non avenu, bien que très peu souvent citée, pouvait aussi constituer le point de départ).

La précision « au sortir de la guerre » impliquait de ne pas traiter, sous peine de hors sujet évident, la période précédant le début des combats pour la libération du territoire (occupation, collaboration, début et formation des réseaux de Résistance). En aval, les candidats avaient là aussi le choix de terminer le devoir, à condition à nouveau d'en expliquer les raisons, en 1949 (fin du ravitaillement) ou 1950 (début du processus de réconciliation avec l'Allemagne par l'annonce de la création de la CECA). Il était même possible (le jury l'aurait apprécié) que les candidats annoncent que la fin de la « sortie de guerre » pouvait varier selon les points de vue (fin de la précarité matérielle la plus criante pour la majorité des Français ou fin de l'opposition séculaire entre Français et Allemands, si l'on se place du point de vue politique et diplomatique).

La problématique pouvait parfaitement reprendre ces éléments de réflexion. N'y a-t-il pas par exemple un décalage entre la vision que les Français ont d'eux-mêmes et de leur pays et la situation réelle tant matérielle que géopolitique de celui-ci ? L'État, le gouvernement provisoire et les forces politiques qui le constituaient, l'administration, les différents acteurs économiques et sociaux envisageaient-ils de la même façon la sortie de guerre ?

Le plan chronologique apparaissait le plus simple et sans doute souhaitable, même si le jury a accepté nombre de plans thématiques dont la plupart avait le défaut d'être « à tiroirs » sans lien logique entre les parties. Il a en revanche et bien évidemment sanctionné le hors-sujet. Beaucoup de copies prenant au pied de la lettre l'expression « Trente Glorieuses » ont par exemple fait démarrer trop tôt la société de bien-être et de consommation. Un plan revenait fréquemment (bilan, volonté de changement, limites), qui n'a guère convaincu. Les bornes chronologiques des parties pouvaient faire l'objet de discussions. La libération du territoire et la fin de la guerre jusqu'au premier référendum (1944-1945) constituaient la première partie. La deuxième partie analysait les années 1946 et 1947, la rupture pouvant intervenir au printemps ou à l'automne 1947. Enfin la troisième partie conduisait de la fin de l'année 1947 à la fin de l'année 1949 ou au début 1950, selon l'optique choisie. Dans la perspective du plan chronologique, les années 1944 et 1945 devaient analyser la libération du territoire, la fin de la guerre et le rôle des Français et la place de la France dans ce processus, le rétablissement de la légalité républicaine, la reconstruction des partis politiques et la question de l'épuration, l'état de la France et des Français (destructions, pénuries, rationnement), les premières mesures gouvernementales dont certaines figuraient dans le programme du CLN, le retour des prisonniers et des déportés et l'attitude de la population à leur égard, le premier référendum, sa signification et la participation pour la première fois des femmes aux élections. Les années 1946 et 1947 prolongent et accroissent les difficultés (inflation, poursuite du rationnement, pénurie de logements, manque de main d'oeuvre) au grand désarroi des Français qui croyaient le plus dur derrière eux. Le recours aux emprunts et l'acceptation du plan Marshall permettent de poursuivre le projet de modernisation de l'appareil économique et administratif (nouvelle vague de nationalisations, lancement du plan). Ce sont aussi les années du débat institutionnel, de la mise en place du tripartisme et du début des guerres coloniales. Enfin, la rupture du printemps-automne 1947 correspond à la fois au début de la guerre froide et au paroxysme de la crise sociale, malgré la reprise économique qui s'amorce. Les années 1948-1950 très riches en événements politiques et diplomatiques (la place de la France dans la Guerre froide, le début des initiatives européennes) pouvaient également être l'occasion d'évoquer l'état de la société française : reprise démographique qui se poursuit, amélioration hygiénique et sanitaire, début des grandes transformations sociales qui voient entre autres, comme certaines copies l'ont très bien souligné, la figure de l'ouvrier (mineur ou métallo) s'imposer dans les imaginaires sociaux.

Les meilleures copies ont su relier des connaissances très solides et équilibrées, où les faits importants ne faisaient pas seulement l'objet d'une mention mais étaient analysés en profondeur et parfois dans une perspective historiographique, avec le souci de bien les

rattacher à la problématique du sujet. S'il était impossible d'être exhaustif sur ce sujet, le jury attendait néanmoins que les connaissances s'équilibrent entre les aspects institutionnels et politiques, les problèmes et les grandes réformes économiques et sociaux, la diplomatie et le domaine intellectuel et culturel. Ce dernier a constitué le parent pauvre de la plupart des copies. L'évocation de l'engagement des intellectuels, du renouveau de la presse, de la pénétration de la culture américaine (accords Blum-Byrnes de 1946 maintes fois signalés) mais aussi les pôles de résistance (loi de 1949 sur les publications destinées à la jeunesse) et des aspects français de la culture de guerre froide aurait largement suffi.

Si les aspects politiques ont fait l'objet de développements souvent très satisfaisants, le jury a été surpris par la récurrence de certaines incorrections formelles qui révèlent une légèreté de fond (par exemple la disparition des majuscules à « État », « France » ou « Français », ou le goût immodéré pour le mot « velléité » dont la signification ne semble pas maîtrisée par tous, comme en témoigne la désignation de la proclamation d'indépendance du Viêt-Nam par Ho-Chi-Minh, comme une « velléité d'indépendance »). La faiblesse de l'analyse des institutions reste trop fréquente, ne serait-ce que dans la connaissance de la chronologie même des référendums. La Constitution de 1946, les rôles respectifs du président du Conseil et du Président de la République, sont bien mal connus. Le jury regrette également des partis-pris plus polémiques qu'historiques, même s'ils relèvent sans doute davantage de la maladresse que de convictions affirmées. Ainsi, beaucoup de candidats ont repris de façon acritique l'image caricaturale d'une IV^e République immobile, incapable et dominée par les partis, dont l'histoire mènerait téléologiquement à une Ve République parée de toutes les vertus. Au jugement de valeur négatif concernant la IV^e République correspondait parfois une vision de la France des années 1944-1945 exclusivement centrée sur la personne de De Gaulle, véritable *deus ex machina* personnifiant à lui seul la France et les Français. Soulignons le schématisme trop fréquent de l'analyse de certains moments, que ce soient les grèves de 1947 lues comme une manipulation communiste, ou l'épuration réduite à l'épuration sauvage et, à l'intérieur de celle-ci, à l'exemple des femmes tondues, tandis que l'épuration légale, hormis les procès Laval et Pétain, était souvent ignorée en dépit des travaux récents concernant l'épuration des fonctionnaires. Enfin, si le jury a apprécié de bonnes copies analysant avec nuance l'état d'esprit des Français face aux déportés politiques ou raciaux, (mais aussi aux prisonniers) qui reviennent et la difficulté éprouvée par ces derniers à témoigner, beaucoup sont tombés dans le piège de l'anachronisme (le « devoir de mémoire ») ou du cliché dramatique pour décrire le retour des camps.

Concours Sciences sociales option Cachan 2005

ÉPREUVE ÉCRITE DE MATHÉMATIQUES

(Durée : 4 heures – coefficient : 2)

Pascal Massart, Patricia Reynaud-Bouret

Le sujet comportait deux problèmes plutôt classiques. Le premier était un problème d'algèbre portant sur les matrices de Van der Monde et les vecteurs totalisateurs. Le deuxième était un problème d'analyse et de probabilité portant sur les propriétés de la fonction ou de la loi exponentielle, le but final étant de prouver les propriétés fondamentales du processus de Poisson.

Dans les deux problèmes, les questions étaient très progressives, les définitions et les formules utiles étaient rappelées. Plusieurs questions étaient essentiellement du cours, en particulier les trois premières questions du problème d'algèbre. La question 3 b) du problème II était quant à elle une question de bon sens, ne faisant appel qu'à la notion d'événements. De même la question c) des Préliminaires du Problème II était quasiment immédiate. Nous tenons d'ailleurs à rappeler dans ce rapport (comme il a été fait tout au long du sujet) qu'il n'est nullement nécessaire de traiter les questions dans l'ordre, et que le candidat peut tout à fait admettre les questions précédentes, à condition que les numéros des questions traitées et admises soient clairement écrits.

Les copies furent assez visiblement de deux sortes, celles qui passaient les questions « de cours » ou de « bon sens » et qui avaient au moins 2, et celles qui ne les passaient pas. Parmi les copies ayant plus de 2 (soit environ les 3/4 des candidats), il faut noter un meilleur étalement des notes par rapport aux années précédentes, les candidats ayant réussi à traiter plus de points dans le sujet. De plus, les candidats ont généralement traité de manière équivalente les deux problèmes à la différence de l'année dernière où le problème de probabilité n'était traité que par les meilleurs. Il y avait quelques très bonnes copies ayant traité quasiment l'intégralité du sujet.

Voici quelques fautes récurrentes commises par les candidats qui nous ont révélé un vrai problème de compréhension.

- L'utilisation de jeux d'écriture complètement fantaisiste aux deux premières questions du Problème I, du type « $f(\text{Ker } g) = \text{Ker } fog$ » ou « $\text{Ker } g(x)$ », trahit la profonde incompréhension pour certains candidats du sens même de ce qu'ils écrivent.
- A la question 2 a) du Problème I, une quantité alarmante à nos yeux de candidats n'ont même pas écrit une matrice carrée 2×2 , mais des matrices rectangulaires dont ils cherchaient à montrer quand même l'inversibilité.
- Un nombre assez important de candidats semblent aussi croire que (au choix) une matrice carrée est toujours inversible, qu'une matrice diagonalisable est toujours inversible, qu'une matrice inversible est toujours diagonalisable.
- Beaucoup de candidats confondent aussi équivalence au sens matriciel et équivalence analytique (quand les variables tendent vers l'infini).
- Les questions 5 a) et 5 b) du problème I demandaient de prouver que $R[f]$ et le commutant de f étaient des sous-espaces vectoriels. Certains candidats, ne comprenant

manifestement pas les notations ensemblistes, ont alors tenté de prouver par exemple que $R[f+g] = R[f]+R[g]$ ou ont prouvé la linéarité de tout $P(f)$ (P polynôme) en tant qu'endomorphisme en pensant sincèrement prouver que $R[f]$ était stable par combinaisons linéaires.

- Passons maintenant à l'analyse. Un grand nombre de candidats essaie de mener un raisonnement du type raisonnement par l'absurde : ils supposent que $g(0) = 1$ à la question a) des Préliminaires et après calculs se basant sur cette hypothèse « prouvent » alors que $g(0) = 1$.
- La faute la plus récurrente de cette session fut sans contexte celle qui consiste à la question c) des Préliminaires à appliquer la définition p/q fois sans se rendre compte que p/q est un rationnel et non un entier.
- Beaucoup de candidats confondent réel et rationnel et malgré l'aide donnée par l'énoncé à la question d) des préliminaires, concluent que tout le travail a été fait en c) et ne passent pas à la limite.
- Finalement, les probabilités ont été comparativement l'objet de moins d'erreurs, sauf celle qui consiste à calculer $P(\lambda e^{-\lambda x} > x)$ pour la fonction de queue de la loi exponentielle. Cela révèle ainsi que certains candidats n'ont aucune idée de ce qu'est une densité de probabilité.

Épreuves écrites d'admission

Concours Sciences sociales option Cachan 2005

ÉPREUVE ÉCRITE DE PHILOSOPHIE

(Durée : 6 heures – coefficient : 2)

Yves Duroux, Bertrand Ogilvie, Emmanuel Picavet, Elisabeth Schwartz

Sujet : *Le lien social*

Observations générales

Par rapport à la session précédente, les membres du jury ont estimé que la maîtrise de la technique de la dissertation et des méthodes de l'analyse philosophique, tout en demeurant correcte chez d'assez nombreux candidats, était cependant moins répandue. Ils ont également été surpris de constater l'ampleur nettement croissante des problèmes d'expression, anormaux au niveau post-baccalauréat et qui risquent de pénaliser très gravement un grand nombre de candidats dans la poursuite de leurs études. Ce problème ne doit pas être pris à la légère, compte tenu de l'inflexibilité (compréhensible) des universités françaises (et certainement d'autres établissements d'enseignement supérieur) dans ce domaine. Il mérite probablement de susciter une réflexion pédagogique précise sur l'accompagnement des étudiants, dès le premier semestre, dans les établissements accueillant des classes préparatoires.

La réflexion est souvent de qualité. Mais cela n'exclut pas, même dans les copies d'un niveau satisfaisant, certains problèmes d'organisation du propos. Le plan procède souvent par oppositions tranchées, d'une manière qui conduit malheureusement assez souvent à des contradictions non résolues et quelquefois non repérées.

Les connaissances employées sont empruntées pour l'essentiel à la sociologie, à l'anthropologie, à l'histoire de ces disciplines ainsi qu'à l'histoire de la philosophie et à la littérature. Les connaissances historiques ou économiques sont plus rarement mobilisées.

Le jury a été quelque peu gêné par la répétition sérielle, dans de nombreuses copies, d'éléments de plans stéréotypés ou d'éléments scolaires sur les auteurs rappelant par trop les fiches de synthèse ou de révision qui alimentent à foison les rayons para-scolaires des librairies. La dissertation « sans programme » est un exercice de construction et de jugement destinée à mettre en valeur les qualités personnelles des candidats; elle ne doit pas devenir un exercice de récitation de fiches sélectionnées par avance pour faire face à l'imprévu...

Le jury n'a pas beaucoup apprécié non plus la multiplication, en guise de références « contemporaines », de citations peu intéressantes d'auteurs à la mode. Les auteurs du passé sont parfois caricaturés (Rousseau est ainsi parfois réduit à l'éloge du bon sauvage...). Les candidats ne paraissent pas faire de différence, dans le champ philosophique, entre la communication scientifique à destination d'un public large et les recherches philosophiques elles-mêmes. Cela apparaît problématique chez des étudiants qui, dans une proportion

notable, en tant qu'élèves-fonctionnaires ou non, ambitionnent de poursuivre des études universitaires.

Cela mérite d'être rapproché d'un autre problème : l'ignorance à peu près totale, dans certains cas, de tendances « lourdes » de la pensée contemporaine. Par exemple, certains candidats ne paraissent pas concevoir que l'on puisse chercher à développer un concept de société capable de s'appliquer aux sociétés animales ; le catéchisme social professé sans distance critique dans certaines copies semble dater d'une époque antérieure aux débats sur le pluralisme politique ; les simplifications abusives sur les sociétés tribales sont légion et paraissent d'un autre temps, comme aussi l'usage abusif des métaphores de la machine (le « bon fonctionnement » de la société) et de l'organisme. Qu'il s'agisse des auteurs ou des thèmes, donc, il est regrettable que les candidats donnent parfois l'impression d'être parfaitement étrangers aux grandes tendances du monde contemporain, de la philosophie et des sciences ainsi qu'à certains acquis solides de la critique philosophique.

Les exemples sociaux ou politiques contemporains, par caractère lapidaire ou incomplet, rappellent trop souvent les annonces d'agence de presse. Par contraste, les exemples développés et s'appuyant sur des travaux scientifiques précis ont été appréciés. Les exemples historiques bien analysés sont trop rares.

Le choix d'un sujet au voisinage de la sociologie a eu des effets discriminants. En effet, tandis que certains candidats utilisent judicieusement des connaissances anthropologiques ou sociologiques et les font dialoguer avec des thèses ou arguments philosophiques, d'autres candidats se perdent dans des développements épistémologiques latéraux sur les rapports entre disciplines ou sous-disciplines, sur les rapports entre sciences empiriques et philosophie (autour de la question de la « légitimité » d'une enquête philosophique sur un objet qui est par ailleurs sociologique), etc. De tels développements ne sont pas toujours dénués d'intérêt mais ils conduisent souvent à perdre de vue le sujet lui-même.

Les résultats de la notation font apparaître une assez forte concentration entre 4 et 11 avec un « pic » à 5. Les soixante-douze copies qui ont obtenu la note de 5 ont été jugées très faibles. Les soixante-treize copies ayant une note plus basse encore (présentent des problèmes spéciaux (graves problèmes de présentation, de lisibilité ou de langue, erreurs de raisonnement, contradictions caractérisées, thèses manifestement absurdes, absence totale d'argumentation ou de problématique...) ou sont inachevées. On trouve vingt-quatre copies, d'un niveau très honorable à très bon, à 14 et au-delà (jusqu'à 17). Tous les membres du jury ont eu l'impression de rencontrer un « lot de bonnes copies » assez repérable et ne donnant pas lieu à de grandes divergences dans les jugements. Plusieurs copies reflètent de rares qualités d'écriture, d'analyse conceptuelle ou de raisonnement appliqué. Il est difficile de porter une appréciation sur un « niveau moyen » en raison des très grands écarts de niveau d'une copie à l'autre.

Observations particulières

Par sa formulation même, le sujet appelait l'analyse et la description ontologique d'un certain type de liaison, associée à notre compréhension du social. Les meilleures copies sont celles qui ont relevé ce défi, sans s'égarer dans des problématiques latérales - par exemple : comment se fait-il que chacun revendique le lien social sans pourtant en être satisfait; ou bien : pourquoi le lien social est-il impalpable ? ; ou encore : le lien social existe-t-il ?

Le contraste entre les approches sociologiques et philosophiques du lien social est souvent évoqué en termes exagérés. De nombreux candidats narrent en termes très naïfs la geste d'une sociologie « vraiment scientifique » prenant ses distances par rapport à la philosophie, sans voir que de nombreux points de contact ou occasions de recherches communes existent encore et, dans certains cas, se développent vigoureusement, notamment dans les régions ontologiques et normatives des recherches sur la société et la politique. Les collaborations entre sociologie, histoire et économie sont par ailleurs souvent sous-estimées (l'approche économique étant souvent perçue comme totalement isolée des autres sciences sociales, ce qui appelle certainement des nuances).

Le sujet a donné lieu à de longs développements sur l'« intégration » sociale », au mieux en rapport avec la théorie de Durkheim et, au pire, dans un registre proche de celui du discours politique ordinaire, sans distance critique (le lien social comme « ascenseur social » !). L'évocation de la figure de Durkheim néglige trop souvent la constitution de la notion de fait social. On relève de nombreuses platitudes non questionnées autour des thèmes de l'intégration et des relations sociales, qui donnent d'ailleurs lieu à des raisonnements circulaires : la société est par exemple décrite dans une copie comme un ensemble lié grâce au lien social, qui lui-même dépend étroitement de la société ; dans une autre copie, le lien social est présenté en conclusion comme le produit des relations sociales. On relève également une tendance plutôt inquiétante, chez d'assez nombreux candidats, à associer le lien politique à la similitude entre des êtres apparentés.

La pensée platonicienne donne lieu à d'assez nombreuses confusions. La théorie politique contractualiste est souvent citée, essentiellement en rapport avec Hobbes et Rousseau. Il s'agissait en effet d'une référence possible, et même judicieuse, mais elle supposait une thématization (trop souvent absente) des rapports entre le lien politique et les autres formes de lien social. L'utilitarisme est parfois placé dans la continuité de Hobbes sans grande précaution. Les références à Aristote, à Hegel, à Marx ou à Lévinas sont souvent mieux maîtrisées et plus satisfaisantes. Le jury a apprécié, dans certaines copies, l'évocation pertinente de la naturalité du lien social à partir d'une lecture de Bergson, ainsi que de précieuses références à Cassirer, Sartre et Elias. Les références à Rawls sont souvent primesautières, voire franchement fantaisistes. La dialectique maître-esclave est trop souvent évoquée à tort et à travers, d'une manière qui n'a que peu de rapport avec le propos hégélien.

La réflexion sur les termes du sujet était nécessaire mais elle a parfois donné lieu à des raffinements très artificiels (par exemple dans d'improbables oppositions entre « lien » et « relation »). Certains jeux d'esprit (sur la négation et sa négation, par exemple, ou encore sur l'opportunité de « relier les individus sans les lier ») nous conduisent aux confins de la phraséologie. Par ailleurs, la multiplication arbitraire des questions pénalise de nombreux candidats et constitue l'indice sûr d'un défaut de problématisation.

Le défaut d'utilisation de la pensée économique est d'autant plus regrettable qu'il aurait pu permettre d'éviter facilement certaines simplifications abusives (par exemple, la concurrence évoquée comme antithèse du lien social). On regrette aussi, dans certains cas, une confusion caractérisée entre la construction scientifique de certains faits ou distinctions comme outils d'analyse en sociologie et ce qui est le cas dans le monde social lui-même (qui est bien sûr un objet commun pour diverses entreprises scientifiques d'explication ou de compréhension).

L'opposition entre solidarité mécanique et solidarité organique, souvent traitée (comme cela était en effet judicieux) à la faveur d'un parallèle entre Durkheim et Tönnies, donne lieu dans certains cas à des confusions, notamment à la substitution d'une notion à l'autre. La société est parfois hâtivement confondue avec l'historicité. Certaines notions difficiles, comme la rationalité, le bien-être collectif, l'universalité ou la justice, sont souvent maniées comme si leur sens allait de soi, dans des développements qui privilégient en fait une acception très particulière. Dans de nombreuses copies, les institutions et les collectivités sont hâtivement personnifiées, comme si les philosophes n'avaient jamais critiqué cette manière de faire.

Le holisme sociologique de certains candidats est de fait quelque peu dogmatique. Il conduit trop souvent à inféoder la sociologie ou la philosophie sociale, en tant que domaines d'investigation, à une approche méthodologique particulière. Les candidats devraient tenir compte au moins à titre de problèmes ou de défis, des arguments des partisans de l'individualisme méthodologique – et ce, quelles que soient leurs préférences personnelles. Et surtout, ils devraient prendre conscience de l'existence de nombreuses nuances ou variétés à la fois dans les positions holistes et dans les positions individualistes, ce qui pourrait les conduire à renoncer à certaines oppositions hâtives et peu justifiées.

Le recours à la notion très problématique de classe sociale est souvent non critique. L'opposition entre le « choisi » et le « contraint » est souvent brutale. On regrette dans certains cas le finalisme mal maîtrisé (« les hommes vivent ensemble pour... ») – à ce propos, une réflexion précise à partir de Kant aurait pu aider - et l'adoption sans réserve d'un déterminisme social confusément formulé et par ailleurs mal articulé au déterminisme philosophique classique.

On trouve dans certaines copies des thèses si absurdes qu'il est difficile de prendre au sérieux les développements qui les contiennent. Par exemple : le seul lien social subsistant, c'est l'argent ; la société analysée uniquement en termes de conflits en oubliant complètement la dimension de la coopération ; le régime du Maréchal Pétain donné comme exemple de construction d'un lien social « au niveau national » (pourquoi alors avoir réservé le sort que l'on sait aux juifs de nationalité française ?) ; ou bien encore, le nazisme donné comme exemple d'endoctrinement, mais aussi d'effort pour construire une société plus juste... L'un(e) des candidat(e)s réduit le cosmos aux planètes, tandis qu'un(e) autre estime que l'on ne parle pas de lien social à propos des animaux.

Moins gênants, les problèmes de style constituent cependant à l'occasion une entrave à la composition de la dissertation. Le style est parfois prolix au point de mal s'accommoder de la composition en paragraphes. La longueur absurde de certaines copies s'explique à la fois par le style « facile » adopté et par le défaut de composition. L'évocation quasi mystique de la mystérieuse solidarité organique de la société donne lieu à des élans poétiques qui n'ont pas leur place dans le contexte d'un exercice philosophique. L'imprécision dans le maniement du vocabulaire philosophique contribue dans certains cas à l'auto-enfermement des candidats dans des problématiques imaginaires (par exemple, dans l'analyse d'hypothétiques « rapports de force utilitaristes », ou encore, dans celle de la tension supposée sous-jacente à l'idée de bien commun entre le ciment d'un groupe et la somme d'avantages à partager).

Parmi les quelques « perles » relevées, le jury citera volontiers le « christiannisme », la « rivalisation », l'égalité « salutatrice » pour les hommes, Heidegger auteur de *L'être étant* et Kant auteur de *L'Opuscule*.

Concours Sciences sociales option Cachan 2005

EPREUVE ECRITE DE SOCIOLOGIE

(Durée : 5 heures – coefficient 3)

Gilles Bastin, Jacques Commaille, Frédéric Gérard, Liora Israël

Sujet : *Dans quelle mesure la prise en compte du genre modifie-t-elle l'analyse du monde social ?*

Total des candidats : 263 – Présents : 219 – Absents : 44

Note mini : 00,00 – Note maxi : 16,50 – Moyenne : 06,40 – Ecart type : 04,10

Pour un nombre important de candidats, le traitement du sujet du sujet a été hypothéqué par une ignorance du terme « genre », ignorance d'autant plus étonnante si l'on considère *a contrario* le sens correct qu'a su lui donner la partie restante des candidats. Cette ignorance s'est traduite soit par une confusion entre genre et sexe biologique, soit par une assimilation hasardeuse du genre à la notion de type, celle-ci utilisée de façon vague et commune : type suivant l'âge, l'appartenance sociale, culturelle... Le Jury a particulièrement regretté qu'un tel sujet ait entraîné certains candidats à oublier ce que doit être l'exigence d'un raisonnement sociologique pour sombrer dans des propos sexistes, témoignant de préjugés ou alignant les stéréotypes, confondant le regard sociologique avec le jugement moral ou le billet journalistique. Ainsi, si l'étude des inégalités sociales semble implicitement légitime, dans nombre de copies, il est apparu que l'intérêt porté au genre comportait le risque...d'accentuer les différences et les inégalités entre les sexes ! De façon générale, on peut déplorer qu'une population importante de copies (notées en conséquence de 0 à 5) témoignait d'un traitement désinvolte du sujet se manifestant notamment par des développements succincts et indigents alors qu'il est évident que la simple prise au sérieux d'un sujet et la soumission à l'effort de dépasser la copie double constitue le préalable à l'obtention d'une note correcte.

Faut-il rappeler l'importance de lire attentivement le sujet, d'en définir chacun des termes pour en saisir le sens général ? Si un jugement positif a pu être porté par le Jury sur des copies où il était traité, à partir d'une bonne définition du genre, par exemple des inégalités entre les sexes et de leur genèse, ce jugement a été plus encore positif pour des copies où il a été tenté parfois avec bonheur de répondre à l'interrogation concernant les modifications éventuelles que la prise en compte du genre était susceptible de provoquer dans l'analyse du monde social, ceci notamment en intégrant une dimension d'histoire des idées en sociologie, en abordant la question des enjeux méthodologiques ou épistémologiques de la discipline. Il n'y avait pas de référence obligée en la matière mais le sujet était assez large pour se prêter à des références à l'histoire de la discipline et à plusieurs de ses sous-champs (sociologie du travail et sociologie de la famille par exemple). De la même façon, les vertus heuristiques de l'introduction du genre pouvaient être mises en valeur par exemple en ce que le genre est susceptible d'enrichir l'analyse des processus de stratification sociale et de construction des inégalités Dans cette perspective d'analyse, il était particulièrement important d'assurer la meilleure articulation possible entre références théoriques (notons ici la confusion souvent faite, dans le cadre par ailleurs d'un traitement souvent bienvenu de la question des socialisations différentielles, entre des auteurs comme Margaret Mead, Ruth Benedict et Mary Douglas) et exemples empiriques (s'appuyant par exemple sur quelques chiffres de base

concernant la population active, l'évolution des taux d'activité féminin et masculin, les taux de chômage...). Rappelons encore que sont à proscrire les raisonnements développés avec des références pour ordre, formelles, à des travaux sociologiques ou anthropologiques. La sollicitation d'un auteur aussi prestigieux soit-il n'a de sens dans une démonstration que s'il vient effectivement appuyer, illustrer un raisonnement.

Enfin, on ne saurait trop répéter la nécessité d'annoncer un plan et...de le respecter, d'accorder de l'importance : à une introduction qui présente l'économie générale de la démonstration et la problématisation sur laquelle elle repose, à une conclusion qui ne soit pas que le résumé appauvri des propos tenus mais justifie les enchaînements du propos et ouvre éventuellement sur des perspectives de travaux ou d'analyses ultérieures. Loin d'être de l'ordre de l'esthétique le respect de ces principes de forme est susceptible d'attester la capacité à maîtriser un raisonnement sociologique.

Concours Sciences sociales option Cachan 2005

EPREUVE ECRITE D'ÉCONOMIE

(Durée : 5 heures – coefficient 3)

Guy Gilbert, Franck Bien, Yamina Tadjeddine, Emmanuelle Taugourdeau-Lehmann

Sujet : *Dans quelle mesure la prise en compte du genre modifie-t-elle l'analyse du monde social ?*

Notes (/20) :

- Nombre de copies : 212 (dont 5 copies blanches)
- **note minimum (hors copies blanches): 0,5 /20**
- note maximum : 16/20
- Moyenne : 6,86 (hors copies blanches) et 6,7 (avec copies blanches)
- Ecart- type : 3,32 (hors copies blanches)

Le sujet proposé s'inscrivait strictement dans le programme du concours, et concernait un thème central de la théorie économique. Il était d'un libellé sans surprise et d'une thématique fort classique. Il se distinguait cependant des sujets des années précédentes par un champ plus vaste et par une plus grande complexité dans la construction de la dissertation. L'effet discriminant recherché portait moins sur le niveau de connaissances, que l'on pouvait légitimement supposer acquises par tous sur un tel sujet, que sur la capacité à organiser ces connaissances autour d'une problématique claire et cohérente.

Le résultat est à peu près conforme aux attentes des concepteurs. Il s'est avéré à la portée d'une fraction significative des candidats ; un quart des copies s'est révélé d'un niveau satisfaisant, et un candidat sur 5 d'un très bon niveau, attestant de l'acquisition de réelles capacités d'analyse économique et de synthèse. Un peu plus du tiers des copies se révèlent en revanche d'un niveau nettement insuffisant. Mais au total, la moyenne obtenue par les candidats ne s'est pas révélée inférieure à celle des années précédentes, bien au contraire, puisque la moyenne générale a progressé. La longueur moyenne des copies s'est légèrement réduite, ce qui est plutôt positif, les candidats comprenant sur ce type de sujet l'inutilité du déversement incontrôlé des connaissances.

La distribution des notes est assez nettement bi- modale avec un mode principal à 5 et un mode mineur à 10. 20% des copies sont de niveau satisfaisant (26 copies ont obtenu une note supérieure ou égale à 11/20 avec un sous-mode à 12, montrant qu'un groupe significatif de candidats s'est efficacement préparé à l'épreuve. Un second groupe, plus nombreux, s'en distingue nettement par un niveau moyen insuffisant (mode à 5/20).

Comme les années précédentes, le libellé du sujet ne soulevait aucun problème d'interprétation. La définition des prix a souvent été correcte même si certaines copies n'ont jamais abordé d'emblée la question de la nature des prix (prix de marché, prix administrés, prix publics, indices de prix). Par ailleurs, la « structure des prix » a donné lieu à quelques définitions tronquées ou hasardeuses, certains candidats choisissant traiter de la structure interne des prix, plutôt que des propriétés du vecteur des prix relatifs. Bien que non intégralement au programme, la dimension internationale de la question des prix (notamment la « compétitivité-prix », et éventuellement taux de change) a été évoquée par certaines copies et dans ce cas traitée assez correctement. En revanche, toutes les copies ont traité de l'inflation sans pour autant s'intéresser de façon plus générale à la dynamique des prix. En

revanche, l'illusion monétaire est omniprésente, souvent d'ailleurs sous la forme de l'analyse la plus sommaire. Pratiquement aucune copie n'a simplement mentionné (sinon traité puisque ce point ne figurait pas explicitement au programme) la possibilité de spéculation (si ce n'est la référence à l'encaisse de spéculation).

Sur le fond, un bon nombre de copies a compris que le champ des prix ne pouvait se limiter au prix des biens et services mais devait inclure celui des facteurs de production, ainsi que le prix de la monnaie et du temps. Mais une forte minorité n'a traité ni du salaire ni du taux d'intérêt, ni abordé la distinction entre les prix nominaux et les prix relatifs. Beaucoup d'autres en sont restés au sempiternel exposé des motifs de préférence pour la liquidité sans mentionner les travaux plus récents sur la fixation des taux d'intérêt. Très rares sont les copies à avoir compris la dimension intertemporelle des prix, ou l'existence de marchés futurs et à avoir mentionné le développement contemporain des marchés financiers, ou avoir évoqué la question des intangibles (vie humaine par exemple).

Plus important, beaucoup trop de copies ont évité au moins en partie la question posée à savoir *le contenu informationnel des prix, d'où de nombreux hors sujet. Le sujet ne portait pas sur les conséquences de la rigidité des prix sur l'équilibre macroéconomique. Il n'était pas non plus (du moins directement) un sujet sur l'efficacité d'une économie de marché, pas plus qu'un sujet sur les relations entre valeur et prix*

Comme pour le sujet de l'an dernier où un pseudo-plan était proposé par le libellé même, la difficulté résidait dans le dégagement d'une problématique, et dans l'explicitation du lien entre cette problématique et le plan adopté. La grande majorité des candidat(e)s est hélas tombée dans le piège, et c'est sur ce point que la plupart des copies se sont départagées. Fort logiquement, les conclusions des copies sont apparues trop souvent bâclées.

On attendait des copies qu'elles positionnent le sujet correctement, c'est à dire en le plaçant au centre de l'histoire du développement de la science économique. Dans ce domaine, les candidat(e)s ont souvent fait preuve d'une certaine culture (les débats sur la valeur et les prix chez les classiques anglais, les thèses autrichiennes, la contribution de L. Walras, - équilibre général et mécanisme de tâtonnement sur les prix- ont été très souvent évoqués) mais parfois au prix de confusions graves (notamment dans la rapport entre valeurs et prix) ou de lacunes assez systématiques (par exemple la contribution d'Arrow et Debreu). Mais surtout, c'est le caractère central du débat sur le contenu informationnel des prix dans la constitution et les progrès de la science économique qui a échappé à beaucoup. On attendait d'abord que la majorité des copies se construise autour de l'idée selon laquelle les prix de marché (concurrentiels) sont progressivement apparus porteurs de l'information la plus complète pour les agents, tant dans leur dimension absolue que relative, ainsi que dans leur dynamique. Mais on attendait aussi que les copies montrent en quoi les progrès de la science économique avaient permis de préciser les limites d'une telle vision simpliste, et comment les progrès plus récents avaient permis leur dépassement (concurrence imparfaite, économie de l'incertain, externalités notamment). Une seule copie a correctement montré comment les impôts brouillaient le message d'information délivré par les prix, en opérant la disjonction entre les prix hors taxe et les prix ttc. Dans un tel contexte on attendait notamment que la relation entre les prix et les coûts soit abordée en profondeur. On attendait aussi que le contenu informationnel de l'évolution du niveau des prix soit traité plus explicitement et que les conséquences de l'inflation sur le comportement des agents soient traitées. Beaucoup de copies n'ont pas su intégrer ces éléments essentiels dans l'ossature du devoir et se sont bornées à l'énumération d'éléments souvent accessoires.

Comme chaque année, le jury note également des lacunes et des faiblesses regrettables dans les connaissances exposées par les candidats. Par exemple, un nombre beaucoup trop

élevé de copies n'ont même pas vu l'utilité d'évoquer la (les) théorie(s) des prix en concurrence imparfaite. De même, les situations d'asymétries informationnelles donnent lieu sauf exceptions (Akerlof et le « market for lemons » !) à quelques développements convenus et souvent inexacts. Les causes de la rigidité des prix et des salaires ont été souvent évoquées mais sans que l'on que les implications sur le rôle informationnel des prix soit abordé. Concernant les théories de l'inflation, les développements se bornent en général à la courbe de Phillips mais sont pauvres en développements sur les anticipations d'inflation. Sur le rôle des prix dans l'équilibre macroéconomique, le jury attendait évidemment que l'on oppose le rôle des prix dans le modèle IS LM et les résultats du modèle AS / AD.

Sur le plan de la forme, les copies sont plutôt satisfaisantes ; elles comportent toutes une introduction, un plan apparent et une conclusion. Les introductions sont dans l'ensemble en progrès d'un concours à l'autre et il faut s'en féliciter. C'est le dégagement d'une problématique et le lien entre celle-ci et le plan qui reste le maillon faible de trop de copies. Hormis le cas des copies de très bon niveau, les plans adoptés sont le plus souvent tripartites, sans recherche d'aucune cohérence d'ensemble. Et les conclusions sont hélas le reflet de ces développements mal maîtrisés.

Au total, sur un sujet assez complexe mais classique, on attendait une homogénéité plus grande des copies. Certes une copie sur cinq (une copie sur six en 2004) a passé l'épreuve de façon satisfaisante voire remarquable, mais il reste encore trop de copies nettement insuffisantes.

Concours Sciences sociales option Cachan 2005

EPREUVE ECRITE D'ANGLAIS

(Durée : 3 heures – coefficient 2)

Jean-Louis Duchet, Laura Spittal, Lauriane Hillion, Patrick Doucet

Sujet : *The Holocaust? What was that, ask some pupils*

By Julie Henry, Adam Lusher and Peter Zimonjic

Many British children know shockingly little about the Holocaust, a survey by *The Telegraph* has demonstrated. Despite the publicity surrounding this week's memorial day, key facts still elude pupils, with a quarter unable to say what Auschwitz was and less than 40 per cent able to date the Second World War.

At William Farr, a Church of England specialist school, and Bexleyheath School, in the outer suburbs of south-east London, 12-year-olds were reassuringly knowledgeable in some areas, helped—perhaps—by some last-minute cramming before our visits. Ninety per cent could describe what the Holocaust was —though one child said simply that it was “something to do with WW2” —and 83 per cent could name the principal method of mass killing used at the concentration camps.

Less impressively, children could not say what Auschwitz was, while just 17 per cent knew that the number of Jews killed in the Holocaust was six million. Estimates ranged from 1,000 to 37 million. More than half the children did not know that Auschwitz was in Poland.

A similar number could not name an ally of the Germans during the war. One child answered England but confessed that she did not know what the word ‘ally’ meant.

The worst-answered, but arguably toughest, question baffled every child in the poll. Guesses as to what Kristallnacht was ranged from the name for a German camp to a “kind of army”.

Some of the gaps in knowledge can be explained by the fact that these pupils have not studied the Holocaust yet. The Second World War is not taught in the National Curriculum until pupils are 14. In light of this, some displayed an impressive level of knowledge. At William Farr, which housed a Royal Air Force base during the Second World War, several children had read *The Diary of Anne Frank* in their own time. Many pupils had a sense of the horror of the Holocaust.

Adapted from *The Sunday Telegraph*, January 23th, 2005.

Question

Give a structured account of the reasons why the students surveyed show such disparity in their knowledge of the Holocaust.

Rapport sur l'épreuve

L'épreuve de trois heures comportait une version et la rédaction d'une réponse à une question posée en anglais. Le jury a corrigé 325 copies. Les candidats ont obtenu des notes

qui s'étagent de 1,5/20 à 18,14/20, avec une moyenne de 10,75/20 et une médiane qui se situe à 10,87. L'écart-type est de 3,5. Depuis l'an passé, le jury corrige les copies de tous les candidats, et non des seuls admissibles.

VERSION

Le texte de la version était constitué d'un document de 319 mots (plus le titre). Les six paragraphes du texte sont distribués en 14 phrases. La longueur et la complexité des phrases a contraint le jury à un découpage des phrases en segments pour les phrases les plus longues. Chaque segment constitue une unité de traduction comptant pour un certain nombre de points, sans qu'un éventuel surplus de points-faute puisse affecter l'évaluation des autres unités de traduction. Les points-faute sanctionnent les maladroites et les erreurs d'accent et d'orthographe, les faux-sens, les contresens, erreurs de temps verbaux et de détermination nominale et les barbarismes, les non-sens.

L'ensemble des copies étant évidemment de niveau plus moyen que celui des seules copies des admissibles, ce type de barème conduit au nivellement des candidats, problème que nous soulevions déjà l'an passé. C'est pourquoi, afin de continuer à classer le plus justement les copies, tout en conservant le système de notation actuel qui empêche qu'un candidat ne soit pénalisé trop lourdement pour un seul segment mal traduit, nous avons calculé la moyenne des points-faute commis par l'ensemble des candidats, et établi une correspondance point-faute / point réel. Ce système a entraîné une notation au centième près, rendant pleinement justice aux copies corrigées.

L'argument principal de l'article était facile à comprendre : les auteurs déplorent le manque de connaissances de l'Holocauste chez les petits Britanniques et donnent ensuite une série d'exemples pour étayer leur assertion. Dans leur traduction, les candidats devaient gérer d'une part les faits que présentent les journalistes, et d'autre part par l'opinion qu'ils expriment au travers d'adverbes d'appréciation portant sur toute la phrase. *Many British children know shockingly little... 12-year-olds were reassuringly knowledgeable ... Less impressively, children could not say...* La plupart des erreurs de traduction ont découlé d'une mauvaise analyse de la portée de ces adverbes. Le caractère synthétique de l'anglais lui permet d'employer un seul mot en ajoutant *-ly* aux adjectifs, là où en français une construction semblable donne, au mieux, beaucoup de lourdeur à la phrase et, au pire, est erronée. Étoffer par des incisives était une meilleure stratégie. Traduire *shockingly* par « étonnamment » était insatisfaisant car c'est bien un excès d'émotion qui semble justifier l'écriture de l'article. C'était un contresens que de traduire plus loin, *less impressively* par « il est moins impressionnant, choquant » qui a une polarité positive en français, alors que précisément les journalistes insistent sur la gravité des lacunes des élèves britanniques : ne pas savoir ce qu'est une chose aussi fondamentale que l'Holocauste, alors même qu'on commémore la libération des camps, c'est grave (polarité négative). L'incise « et c'est plus inquiétant » ou « de manière plus inquiétante » permettait de traduire la gradation dans la gravité des lacunes. Le soupir de soulagement que les auteurs poussent au début du deuxième paragraphe *12-year-olds were reassuringly knowledgeable* ne pouvait pas être rendu par un hypallage « ont montré des connaissances rassurantes », qui ne veut rien dire. Il fallait étoffer par une incise : « il est rassurant de le constater, ... »

La subjectivité affichée des auteurs était à conserver dans les traductions. Ainsi pour *One child answered England*, dans le quatrième paragraphe, les propositions de traduction ont donné parfois l'impression que les candidats n'avaient pas réfléchi au sens de la phrase. Ce que sous-entendent les auteurs, c'est qu'il est aberrant que l'on puisse citer l'Angleterre comme allié de l'Allemagne. C'est pourquoi, le jury a bonifié les copies qui ont inclus l'adverbe intensif « même » (« a même répondu »).

Il semble que ce soit cette perte de vue du message qui ait provoqué des erreurs de traduction de la conjonction de coordination *and* dans *and less than 40 per cent able to...* (fin du premier paragraphe) et de l'adverbe *though* dans *though one child said simply* (ligne 4, paragraphe 2). Beaucoup de candidats ont introduit une nuance adversative dans leur traduction de la conjonction de coordination en proposant, « alors que moins de 40%... », ce qui tendait à affaiblir le message que veulent faire passer les auteurs : car moins de 40%, c'est aussi très peu. Le constat effarant que les journalistes tentent de dresser dans cet article obligeait à traduire *though one child said simply* (ligne 4, paragraphe 2) par une concessive modulant l'assertion « Quatre-vingt-dix pour cent ont su... *même si* l'un des enfants a simplement répondu... » et non par une concessive, « bien que l'un des enfants... », à l'effet contrastif trop marqué.

Les temps et les aspects ont également posé problème aux candidats. L'objectif des journalistes n'est pas tant de décrire leurs journées d'enquêtes dans deux établissements scolaires britanniques, que d'en tirer les conclusions, comme le montre l'usage du présent de vérité générale dans le premier paragraphe. (*Many British children know shockingly little...*). C'est pourquoi, les prétérits (*were reassuringly knowledgeable, could describe, could name, could not say, ranged etc.*) devaient être traduits non par des imparfaits ou des passés simples, qui font de l'article un récit, mais par des passés composés, qui, tout en ancrant dans le passé les résultats obtenus, soulignent la pertinence présente des conclusions tirées par les journalistes.

Pour la traduction de *what Auschwitz was*, l'imparfait était à éviter. Là encore, la pertinence présente de l'élément cité doit être mise en avant, là où la concordance des temps déclenche un prétérit dans le texte anglais.

Le *present perfect* du premier paragraphe, *a survey by The Telegraph has demonstrated* qui permet à l'anglais de mettre en valeur le résultat était à traduire par un présent simple en français (« comme le montre une enquête du *Telegraph* »), et non par un passé composé qui ne rendrait pas assez la valeur de vérité générale du verbe *montrer*, qui réfère à une opération intellectuelle continûment itérable.

A partir des réponses apportées par les élèves de deux établissements, les journalistes tirent des conclusions générales sur ce que les petits Britanniques savent de la Shoah. Il était donc important de repérer quelle opération de détermination était effectuée par l'emploi de l'article zéro suivi d'un nom commun pluriel dans l'article puisque celui-ci peut être utilisé pour un renvoi à la classe : *Cats are mammals*, traduit en français par « les chats », ou pour une extraction multiple : *There are cats in our garden* : « il y a des chats »¹ Ainsi, lorsque les auteurs introduisent leur sujet par *key facts still elude pupils* (ligne 2), il était justifié d'utiliser un article défini en français (« les élèves »), puisque les auteurs cherchent à frapper fort, en affirmant des vérités qu'ils considèrent comme générales. De même, il n'était pas logique d'opérer une extraction multiple, en traduisant, au début du deuxième paragraphe, *12-year-olds* par « des enfants de 12 ans », puisque cela sous-entendrait qu'il y aurait eu d'autres enfants de 12 ans qui en savaient moins.

La mise en exergue de la réponse d'un des enfants par l'utilisation du numéral *one*, quelques lignes plus bas (*though one child said simply...*) était mieux rendue par « l'un des enfants » que par « un enfant ».

Là où l'anglais utilise un article défini *the name for a German camp*, le français utilise un syntagme nom+nom avec un article zéro entre la préposition *de* et le deuxième nom: il fallait ainsi traduire non par « du nom d'un camp » mais par « d'un nom de camp ».

¹ Chuquet, Hélène et Michel Paillard. *Approche linguistique des problèmes de traduction*. Gap : Ophrys, 1989

Rappelons aussi que les groupes nominaux apposés à un nom ne prennent pas d'article en français. *At William Farr, a Church of England specialist school*, devait être traduit par « A William Farr, Ø établissement... »

Enfin, *a sense of the horror* à la fin de l'extrait ne pouvait pas être traduit avec un article défini. On n'a pas « le sens de l'horreur », comme on a « le sens de l'honneur » ! L'article indéfini en anglais a ici une portée qualificative : les auteurs évaluent le degré de perception de l'horreur chez les enfants : « une certaine notion de l'horreur ». Par ailleurs, le faux-ami partiel *sense* venait ajouter une difficulté purement lexicale au segment : ont été acceptées toutes les propositions basées sur l'idée de compréhension, alors que la traduction par « sentiment » constituait un faux-sens.

En ce qui concerne la traduction de *before our visits*, rappelons que là où l'anglais marque l'accord avec le sujet (ils étaient plusieurs à rendre visite), le français marque l'accord avec l'objet. *Before our visits* était donc à traduire par un singulier, car les journalistes n'ont rendu qu'une seule visite à chaque établissement.

Quelques structures ont occasionné des erreurs d'interprétation. Si la détermination de l'énonciateur dans la question posée dans le titre n'était pas d'emblée évidente, étant donné le flou de la ponctuation, il n'en demeure pas moins que la lecture de l'article permettait de corriger une appréciation erronée. Il ne s'agit pas d'une question que les auteurs se posent, ni d'une question que les auteurs prêteraient aux lecteurs, mais d'une question que les auteurs prêtent aux enfants. La difficulté de la traduction provenait du fait que s'y lit un triple niveau d'énonciation : il s'agit d'une question que les auteurs prêtent aux enfants, lesquels se posent la question *what is that*, en reprenant eux-mêmes cataphoriquement, l'élément principal d'une question que les journalistes leur auraient posée pendant leur enquête, *The Holocaust?*

Ask ne pouvait donc pas être traduit par un impératif (« demandez à des enfants »), puisque précisément l'objet de l'article vise à montrer que les enfants n'en ont qu'une très vague idée, ni par un réfléchi (« se demandent certains élèves »), puisque ce n'est pas une question que les élèves se seraient posée sans la visite des journalistes.

La complétive de nom avec interrogative indirecte *Guesses as to what Kristallnacht was* a également « laissé perplexe » une « proportion considérable » de candidats, lesquels n'ont pas reconnu cette structure spécifique à l'anglais et ont proposé un impératif (« Devinez / Imaginez... ») sans faire de sort à *as to*.

En revanche, rares sont ceux qui se sont fourvoyés en concaténant en une seule forme verbale *was* et *ranged*.

Le lexique employé recelait également quelques pièges culturels, dont certains étaient faciles à déjouer pour les candidats les plus avertis. *Poland*, c'est la Pologne et on est surpris que des candidats ne le sachent pas. *Anglais* n'est pas synonyme de *britannique*, et ne pouvait être utilisé pour traduire *Many British children*. *Ecole* renvoie à un établissement d'enseignement primaire ou supérieur en français et ne convient pas à un établissement qui scolarise des élèves de 12 ans. Il fallait donc traduire *school* par *établissement*. Le jury a accepté « établissement spécialisé » ainsi que la conservation de *specialist school* en français, puisque ce nom composé renvoie à un type d'établissement secondaire particulier à la Grande-Bretagne. Il a en revanche refusé « établissement spécialiste » ou « école spéciale ».

Le jury a bonifié les copies des candidats qui avaient retrouvé l'expression consacrée « Jour de la Mémoire » pour *memorial day*.

Les autres termes qui ont posé le plus problème ont été *the suburbs* (« la banlieue »), qu'il fallait évidemment traduire par un singulier, *mass killing* (lequel a souvent été traduit par « meurtres en masse »...) pour lequel il fallait tout simplement « extermination ». Les *key facts* renvoient à des faits et non à des événements, comme les exemples de données chiffrées cités plus bas dans le texte le montraient.

Enfin, à batailler avec l'anglais, les candidats ont souvent perdu la maîtrise de leur français, en particulier dans leurs constructions prépositionnelles. *About the Holocaust* a été traduit très lourdement par « au sujet de l'Holocauste », *with a quarter* a souvent fait l'objet d'un calque en français (« avec un quart »), là où une subordonnée relative introduite par *dont* suffisait. Il est ironique de constater que la question qui a piégé le plus de petits Britanniques est celle que nos candidats ont eu le plus de mal à rendre en français : on a trouvé très souvent « la question *dont* la réponse a été la pire », « la question *la moins bien répondue* », « les réponses *sur* ce qu'était... »

Quelle qu'ait été la difficulté de la traduction, les candidats ont perdu beaucoup de points par manque de maîtrise de la grammaire française. Les accords des participes passés et des pluriels restent un mystère pour trop de candidats. Notons que *Holocauste* prend un -e en français, *pour cent* s'écrit en deux mots et *cent* reste invariable, et *britannique* prend deux n et pas de majuscule lorsqu'il est adjectif. Enfin lorsqu'un pourcentage est utilisé comme sujet, l'accord est au pluriel: « 17% savent que ».

QUESTION

La rédaction est notée en privilégiant les critères de cohésion, de pertinence et correction de la langue. On relève des versions acceptables qui sont suivies de réponses à la question vides de contenu ou bourrées d'incorrections, ce qui crée une hétérogénéité qui rend difficile un diagnostic sur la compétence linguistique des candidats et a pour effet de ramener les copies à un niveau moyen.

Beaucoup de copies ont été sanctionnées pour un hors-sujet. La question posée portait sur *the students surveyed* et non sur les petits Britanniques de façon générale.

Toute production trop courte a été pénalisée (par exemple 170 mots au lieu des 200 mots attendus) et au-delà de 210 mots le jury ne tient plus compte des éléments de réponse ajoutés.

Épreuves pratiques et orales d'admission

Concours Sciences sociales option Cachan 2005

EPREUVE ORALE DE SOCIOLOGIE

(Coefficient 3)

Jacques Commaille, Pierre-Paul Zalio

Comme chaque année, la satisfaction du jury devant la somme des connaissances mobilisées par les candidats est tempérée par l'insatisfaction devant des candidats qui semblent souvent considérer la sociologie comme une discipline où s'accumulent, en une sorte de commentaire non problématisé, des noms d'auteurs, des bouts de théorie et des faits de sens commun. Dans les meilleurs des cas, les candidats manifestent avec succès leur capacité de restitution de synthèses et de fiches, dans les pires, le propos oscille entre philosophie sociale hétéroclite et commentaire journalistique. Sans doute faut-il, cette année encore, rappeler que la sociologie, comme discipline scientifique, repose sur des *raisonnements*. De ce point de vue, l'impression dominante du jury est celle d'une soumission, ou d'un refuge, des candidats derrière des connaissances (plus ou moins maîtrisées et étendues) au détriment de la capacité à développer un raisonnement sociologique. Le constat est flagrant quand la question posée s'éloigne un tant soit peu d'une simple question de cours et oblige le candidat à construire, de lui-même, une argumentation sociologique originale à partir de ses connaissances. Le jury continue donc à accorder, cette année encore, beaucoup d'importance dans son appréciation à la capacité du candidat au cours de la « reprise » à élaborer une argumentation, voire à corriger ce qui avait été énoncé durant l'exposé. L'exposé d'un bon candidat, il faut encore le rappeler, est celui qui articule quelques bonnes références (sans recherche d'exhaustivité artificielle), quelques concepts mobilisés sur ce thème par des traditions sociologiques variées, quelques données empiriques (données statistiques, descriptions historiques, etc.) *autour d'un raisonnement sociologique* propre à répondre convenablement à la question posée.

Sujets posés en 2005 :

- Faut-il plutôt désormais parler de sciences sociales que de sociologie ?
- Peut-on parler de nouveaux mouvements sociaux ?
- Peut-on considérer le genre comme une variable sociologique ?
- Identités sociales et individualités
- Le marché peut-il se passer de dispositifs sociaux ?
- En quoi la famille est-elle une question d'ordre public ?
- Peut-on parler d'une crise de légitimité du politique ?
- L'école concourt-elle encore à la promotion sociale ?
- Peut-on encore parler de communautés ?
- La recherche en sociologie peut-elle être utile ?
- Le droit peut-il être un instrument de changement social ?
- Les classes sociales ont-elles encore un sens en sociologie ?

- La statistique est-elle un moyen de connaissance pour la sociologie ?
- Peut-on parler d'une dualisation croissante de la société ?
- Le religieux a-il à voir avec le politique ?
- La place de l'Etat dans les politiques publiques
- Il y a-t-il un retour de la question sociale ?

Concours Sciences sociales option Cachan 2005

EPREUVE ORALE D'ÉCONOMIE

(Coefficient 3)

Guy Gilbert et Hubert Kempf

L'épreuve comportait la présentation d'un exposé (après préparation de 2 heures) sur un sujet tiré au sort par le candidat. L'exposé, d'une durée *maximale* de 20 minutes, était suivi de 10 minutes de questions, en très large majorité en rapport direct avec le sujet de l'exposé. Afin de faciliter les comparaisons, un sujet identique a été proposé aux candidats par groupe de 2 à 3 candidats selon le calendrier de passage.

Les notes obtenues par les 34 candidats examinés sont comprises entre 4 et 17 sur 20. La moyenne s'établit à 9,9 : elle est sensiblement plus élevée que celle de 8,1 du concours 2004, et que celles des concours 2003 et 2002. L'écart-type est de 3,1, nettement plus faible qu'en 2004. 18 candidats, soit un peu plus d'un candidat sur deux ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 (contre un tiers des candidats, seulement l'an dernier). On ne compte cependant que 4 candidats (contre 6 l'an dernier) au dessus de 14, c'est-à-dire à un niveau très satisfaisants voire excellent. A l'opposé, le nombre de candidats nettement insuffisants (deux candidats ont une note de 4 sur les 16 candidats ayant obtenu une note inférieure à 10) est heureusement beaucoup plus faible que l'an dernier et même que les années antérieures. Au total donc, les résultats des candidats dans cette épreuve sont apparus plus satisfaisants dans l'ensemble et surtout moins dispersés que l'an dernier. En particulier, le nombre de candidats très insuffisants est redevenu acceptable pour un concours d'une telle exigence... En revanche, le jury regrette la relative raréfaction d'un groupe plus étoffé de candidats très brillants.

Comme les années précédentes, les sujets proposés aux candidats s'inscrivaient strictement dans le champ du programme officiel du concours. Leurs libellés étaient volontairement sans complications, parfois même très proches de l'intitulé de certains paragraphes du programme. Les sujets proposés étaient de deux types. Certains (une minorité) portaient sur des questions très classiques (par exemple « L'équilibre général », « La boîte d'Edgeworth »), mais exigeant une connaissance correcte des outils de base de l'économiste. D'autres, de loin les plus nombreux, invitaient explicitement le candidat à utiliser le raisonnement économique pour construire la réponse à une question souvent inspirée par l'actualité ou par les évolutions économiques récentes, et faisant l'objet de débats importants. Ces sujets du second type réclamaient davantage que les précédents le développement d'une problématique originale. Quel que soit le type de sujets, le jury attendait des candidats un exposé clair, concis et synthétique des résultats fondamentaux dans le domaine, ainsi qu'une mise en perspective des enjeux et le cas échéant des controverses, de façon à apprécier à la fois leur degré de maîtrise des concepts de base, et leur aptitude à dégager clairement les lignes de force des débats et controverses.

Comme les années précédentes, les questions qui ont suivi l'exposé se sont déroulées en deux temps. Le jury a d'abord tenté de vérifier que les connaissances de base sur le sujet étaient correctement acquises, notamment lorsque l'exposé était déficient sur ce point. Dans un second temps, le jury a tenté d'apprécier si le candidat disposait de connaissances plus

approfondies sur le sujet, et par ailleurs a donné quelques « coups de sonde » sur l'ensemble du programme pour tenter d'apprécier l'étendue de la culture économique du candidat.

Dans leur grande majorité, les candidat(e)s ont fait montre de connaissances abondantes et variées, et d'un niveau souvent satisfaisant. Les hors - sujets complets ont été rares. Plus surprenant cependant, le jury note chez certains candidats une réelle faiblesse des bases en microéconomie, et plus encore une réelle incapacité à les utiliser, à les mettre en oeuvre. C'est le cas de certains exposés sur l'équilibre général ou la boîte d'Edgeworth (dans ce dernier cas si les principes de construction de la Boîte d'Edgeworth sont correctement présentés, ce n'est pas le cas des utilisations possibles (comment passer des dotations initiales à un équilibre d'échanges, ou à un équilibre de production, comment se servir de l'outil pour interpréter les deux théorèmes fondamentaux de l'économie du bien-être ?). De même, le traitement du sujet « demande de travail et qualifications » a révélé combien chez certains les concepts de base ne sont pas maîtrisés (courbe d'iso- produit, taux marginal de transformation, élasticité de substitution). Dans ce domaine, les connaissances abondent, parfois sophistiquées, mais les bases sont aussi parfois fragiles.

Sur les sujets plus explicitement appliqués et souvent reliés à une question d'actualité, le jury attendait que le candidat réponde explicitement à la question posée, en construisant un argumentaire tiré de la science économique et mobilisant le cas échéant des faits. Cette attente a été partiellement satisfaite ; soit par ignorance des faits, (certains candidats ignorent des ordres de grandeurs fondamentaux comme par ex. le niveau du taux d'épargne macroéconomique en France !), soit par incapacité à dépasser sur certains sujets (retraites, bas salaires...) le niveau du (mauvais) journalisme et à mobiliser les outils de la science économique. Bref, trop souvent sur ce type de sujets, les exposés restent ou bien superficiels ou bien exagérément scolastiques.

Sur le plan de la forme enfin, les exposés sont dans l'ensemble correctement construits. Mais ils sont souvent trop longs. Beaucoup auraient gagné à être plus concis, donnant aux candidats davantage de chances grâce aux questions qui suivaient l'exposé. Les sujets étant calibrés sur cette base, il n'est pas infâmant, il est même recommandé ! de ne pas utiliser la totalité des 20 minutes accordées (une affichette rappelle d'ailleurs aux candidats que 20 minutes est une durée *maximale*). Cette remarque avait déjà été faite dans le rapport du concours 2004.

Sujets posés en 2005 :

- Chômage volontaire, chômage involontaire
- Les comportements d'épargne en France
- Demande de travail et qualifications
- Les monopoles
- Anticipations et politique macroéconomique
- Politique monétaire et taux d'intérêt
- La boîte d'Edgeworth
- Utilité, équité, justice
- Les bas salaires

- Faut-il travailler davantage ?
- Les retraites au XXI ième siècle
- L'équilibre général
- Le concept d'économies d'échelle vous semble t'il pertinent pour analyser l'évolution des économies contemporaines ?

Concours Sciences sociales option Cachan 2005

EPREUVE DE DOSSIER ET ENTRETIEN

(Coefficient 2)

Olivier Le Noé, Danielle Tartakowski, Hélène Périvier

La moyenne des prestations des soixante candidats évalués lors de cette session est en légère baisse par rapport aux années précédentes : 10,28 contre 10,72 en 2004 et 10,81 en 2003. L'écart-type est légèrement plus élevé : 4,19 en 2005 (3,98 et 3,94 les deux années antérieures). La note maximale (18) et la note minimale (3) demeurent inchangées. Les résultats sont en revanche plus variables selon la discipline ayant servi de support au dossier. C'est en sociologie que les moins bons résultats furent observés ; ils sont à peu près semblables en économie ; seuls les résultats des dossiers d'histoire sont assez supérieurs à la moyenne d'ensemble.

Sans qu'il s'agisse de figures imposées, les attentes générales de l'exercice ont toutes les chances d'être satisfaites lorsque les candidats sont en mesure de présenter en introduction de leur exposé les éléments suivants : les idées contenues dans les textes - ce qui diffère d'un résumé des textes - mais aussi d'y dégager des enjeux théoriques et/ou méthodologiques, de situer les auteurs dans une tradition, et, le cas échéant, une école de pensée, d'inscrire les approches développées dans les évolutions de la discipline, d'annoncer le plan qu'ils comptent suivre pour analyser les dossiers soumis à leur réflexion.

S'agissant des questions posées aux candidats à l'issue de leurs exposés, rappelons que leur nature est variable. Elles peuvent être factuelles appelant des réponses précises et plus ou moins développées. Si la méconnaissance de certaines réponses est tout à fait pardonnable parce qu'il n'est pas attendu de candidats aussi jeunes qu'ils connaissent *tout* des sciences sociales, l'absence de réponse ou certaines erreurs sont moins pardonnables sur des points relevant d'une culture élémentaire en sciences sociales : des propos imprécis sur un fait aussi connu que le retour du Général De Gaulle ; des termes comme crise pétrolière, récession ou crise boursière utilisés sans discernement ; ou encore, une méconnaissance surprenante de la conjoncture économique de la France - même à grands traits - depuis les années soixante ; des chiffres et idées fausses sur le système scolaire (cela a pu être constaté pour la deuxième année consécutive). Les questions posées peuvent aussi être ouvertes en ce sens qu'elles invitent davantage le candidat à réfléchir. C'est alors sa capacité à raisonner en mobilisant faits, méthodologies, théories qui est évaluée. Ces questions désarçonnent parfois les candidats alors qu'il n'y a bien souvent ni bonnes ni mauvaises réponses. Il s'agit d'argumenter en manifestant des qualités de clarté, de critique, de nuance et de précision.

Ces quatre qualités sont effectivement très appréciées et souvent discriminantes :

- La clarté demeure une qualité commune aux meilleures prestations. Les propos clairs et bien thématiques augurent fréquemment d'aptitudes solides à l'analyse.
- La capacité à relever les enjeux contenus dans les dossiers est également prisée, qu'il s'agisse d'enjeux théoriques, de politiques publiques ou encore historiographiques. Compte tenu de la composition mixte du jury, il peut s'avérer astucieux mettre en évidence les aspects économiques d'un dossier de sociologie ou inversement les

dimensions sociologiques d'un phénomène comme la réduction du temps de travail. Cela offre l'opportunité de nuancer les points de vue disciplinaires.

- En matière de précision, on peut signaler que les chiffres des dossiers gagneraient à être repris plutôt que de leur substituer des périphrases ou des adverbes.
- Pour peu que le raisonnement soit étayé, il est très bien perçu qu'un candidat soit capable de déceler le caractère spécieux de certains arguments contenus dans les dossiers. De même, la sensibilité aux obstacles méthodologiques de certains objets dénote une maturité intellectuelle rare et sanctionnée comme telle.

A l'inverse, les principales lacunes à rectifier concernent les points suivants :

- Le déficit voire l'absence de problématisation : c'est demeurer en deça des attentes de l'épreuve que de se cantonner à une présentation exclusivement collée aux dossiers dénotant certes une compréhension convenable des textes mais dénuée de problématisation, c'est-à-dire un travail consistant simplement en une restitution faite de la mise en ordre des arguments contenus dans les différents supports sans être armée d'un questionnement historique, sociologique ou économique. Autrement dit, en plagiant l'historien Robin G. Collingwood, il n'y a pas de question sans document ni de document sans question. Rappelons aussi que "trop d'exemples tuent l'exemple" et tournent souvent à la paraphrase.
- Les facilités d'analyse : par exemple, des termes vagues comme "enjeux sociaux", des expressions mystérieuses comme "la modernité française", "les atouts conceptuels de l'histoire" qui plongent les candidats dans l'embarras lorsqu'on leur demande des précisions sur la signification qu'elles recouvrent.
- Les plans trop manichéens peuvent tourner à la caricature voire à la contradiction. Il y a pire encore : les plans introuvables.
- L'art de "parler creux" : le verbiage a fait lors de cette session une progression tout aussi remarquable que regrettable. Banalités, voire vulgate, n'ont pas leur place dans une épreuve d'un concours d'entrée dans une ENS. Même lorsque l'on ne connaît pas de manière approfondie des faits, un raisonnement approprié maniant tout simplement la logique permet de réhabiliter certaines prestations. L'épreuve consiste aussi, nous le répétons, à évaluer des capacités à penser. Exemple de ce qu'il est souhaitable de ne plus déplorer : dépourvu d'arguments au bout de vingt minutes, tel candidat meuble en paraphrasant, en multipliant les temps morts et les improvisations hasardeuses. Ensuite, lors de la séance de questions, ne sont proposées que des réponses circulaires simulant de répondre par les seuls éléments de la question.
- L'arrogance, même chez les bons candidats, n'est pas de mise surtout lorsqu'elle a pour corollaire d'appauvrir les nuances de l'analyse pour défendre une idée quitte à la caricaturer. En outre, les sciences sociales sont des disciplines à maturation lente où il est extrêmement rare de rencontrer des génies précoces.
- Enfin, l'élocution ne doit pas être négligée non plus : trop de phrases demeurent inachevées... laissant probablement le soin au jury de finir le travail d'analyse ; susciter son attention sans la moindre inflexion dans la voix est bien difficile ; faire vivre ses prestations, sans théâtraliser excessivement, n'a rien d'incongru.

Economie

Note la plus basse : 4

Note la plus haute : 18

Moyenne : 9,9

Dossier 1 : La Politique familiale

Commaille J., P. Strobel et M. Villac, 2003, *La politique familiale*, Repères, La Découverte, pp.3-17 et pp.87-99.

Thélot C. et M.Villac, 1998, *Politique familiale : bilan et perspectives*, Rapport à la ministre de l'emploi et de la solidarité et au ministre de l'économie et des finances, La Documentation Française, pp.113-121.

Majnoni d'Intignano B., 1997, *La protection sociale*, de Fallois eds., pp.101-111.

Dossier 2 : L'économie des services

Gadrey J., 2003, « Modèle nordique vs anglo-saxon », *L'économie politique*, n° 19.

Wagner A., 2004, « Développement des services et perspectives d'emploi pour les femmes », *Travail et emploi*, n°98.

Dossier 3 : La réduction du temps de travail en France

Taddei D., 1997, « Quelles leçons tirer des expériences européennes récentes pour la politique française de réduction du temps de travail ? », extrait du Rapport du CAE, *La réduction du temps de travail*, La Documentation Française.

Ollier P. et H. Novelli, 2005, « L'impact des 35 heures sur l'économie française », *Problèmes économiques*, n° 2.870.

Delarce V., 2005, « Plus d'argent ou moins de travail », *Problèmes économiques*, n° 2.870.

Méda D. et R. Orain, 2002, « Transformations du travail et du hors travail : le jugement des salariés sur la RTT », *Travail et emploi*, DARES, n°90.

Dossier 4 : Les inégalités

Piketty T., 2004, *L'économie des inégalités*, Repères, La Découverte.

CAE, 2001, extrait du rapport *Inégalités économiques*, chapitre 3, La Documentation Française.

Fitoussi J-P, 2005, « Une société en mal d'égalité », *Alternatives économiques*, n°64.

Maurin L., 2005, « L'école peut-elle réduire les inégalités sociales », *Alternatives économiques*, n°64.

Dossier 5 : Pauvreté et précarité

Rigaudiat J., 2005, « A propos d'un fait social majeur : la montée des précarités et des insécurités sociales et économiques », *Droit Social*, n°3.

CAE, 2001, extrait du rapport « Inégalités économiques », chapitre 4, La Documentation Française.

Dossier 6 : Les délocalisations

Fontagné L. et J-H. Lorenzi, 2005, *Désindustrialisation, délocalisations*, extrait du rapport du CAE, La Documentation Française.

Grignon F., 2004, « Comment définir les délocalisations ? », *Problèmes économiques*, n°2.859.

Daudin G. et S. Levasseur, « Délocalisations et désindustrialisation », *Alternatives économiques*, n°64.

Dossier 7 : La Chine

Hale D. et L H Hale, 2004, « Le formidable essor économique de la Chine », *Problèmes économiques*, n°2.846.

Delalande P., 2004, « Chine, la fin de la mondialisation heureuse ? », *Futuribles*, n°296.

Perelman R., 2004, « L'énergie, talon d'Achille de la croissance chinoise », *Futuribles*, n°296.

Perelman R., 2004, « Chine/Russie : deux futurs possibles », *Futuribles*, n°296.

Dossier 8 : L'état de l'Union Européenne

Extrait de *L'état de l'Union Européenne*, sous la direction de J-P Fitoussi et de J. Le Cacheux, Fayard/ Presses de Sciences Po, 2005.

Bonnaure P., 2004, « L'Europe en crise : quelle issue ? », *Futuribles*, n°26.

Le Cacheux J., 2005, « Union élargie ou Union désunie ? », *Alternatives économiques*, n°64.

Dossier 9 : Le Pétrole : un enjeu économique

Favennec J-P et P Copinshi, 2003, « Les nouveaux enjeux pétroliers en Afrique », *Problèmes économiques*, n°2.816.

OFCE, 2004, « Pétrole : marée noire sur la croissance ? », *Revue de l'OFCE*, n°91.

Rifflart C., 2005, « Un choc pétrolier à relativiser », *Alternatives économiques*, n°64.

Parmi les dossiers d'économie proposés en 2005, beaucoup se rapportaient à l'actualité économique de l'année (les délocalisations, la Chine, le pétrole, ...); les thèmes abordés étaient donc accessibles. Malgré cela, de nombreux étudiants sont passés à côté du sujet, manquant nettement de recul face à des problématiques pourtant largement développées dans la presse, pas seulement économique. Ils ont souvent cherché à recaser des parties de cours éloignées du sujet proposé. Certains étudiants utilisent des phrases vides de sens ou imprécises (par exemple : « *le pétrole est un enjeu économique parce qu'il modifie l'économie des états* » ou « *les pays ont des PIB très différents* »). Les concepts utilisés lors de l'exposé manquent de précision et parfois même sont utilisés à contre sens (exemple : « *revenu disponible* » pour « *pouvoir d'achat* », les « *besoins* » pour la « *demande* », la « *déflation* » pour la « *désinflation* »). Un point positif néanmoins : les lectures des textes et paraphrases sont moins fréquentes.

Les connaissances générales sont approximatives : par exemple, la politique monétaire européenne et le pacte de stabilité et de croissance dans leurs grandes lignes sont mal connus. Les étudiants ne savent pas retracer l'évolution de la conjoncture économique en France (par exemple l'année de récession 1993 est ignorée, de même la bulle Internet est rarement mentionnée), idem pour l'évolution de l'inflation (ils sont incapables de donner un ordre de grandeur du niveau de l'inflation en France à la fin des années 1970 et peu d'entre eux en connaissent le niveau actuel, ce qu'ils retrouveraient s'ils connaissaient le PSC).

Histoire

La moyenne obtenue par les 18 candidats interrogés sur un dossier d'histoire s'élève à 11, 2 . La note la plus basse est 04, la plus élevée 17.

Les dossiers proposés portaient sur :

Dossier 1 : Guerres et genre :

Raphaëlle Branche, "la masculinité à l'épreuve de la guerre sans nom", *Clio*, 2004, 20, pp. 111-122

Yannick Ripa : "Féminin/masculin : les enjeux du genre dans l'Espagne de la seconde République au franquisme", *le Mouvement social*, n°198, janvier-mars 2002, pp. 111-127

Dossier 2 : Identités et immigration :

Laure Teulières: "le "pèlerinage des émigrés": Itinéraires de dévotion et missions catholiques italiennes dans la France du Sud-Ouest"

Jean-Baptiste Pingault : "Jeunes issus de l'immigration portugaise : affirmations identitaires dans les espaces politiques nationaux", in *le Mouvement social*, n°209, oct.-déc. 2004, pp. 53-70 et 71-89.

Dossier 3 : Les constructions de l'intolérable :

Patrice Bourdelais : "l'intolérable du travail des enfants. Son émergence et son évolution entre compassion et libéralisme, en France et en Angleterre"

Georges Vigarello, "l'intolérable de la maltraitance infantile. Genèse de la loi sur la protection des enfants maltraités et moralement abandonnés en France" in *Recherches*, " Les constructions de l'intolérable", 2004, pp. 91-109 et 111-127

Dossier 4 : Les poilus entre contrainte et consentement :

François Cochet: "l'apprentissage du consentement, l'intériorisation de la contrainte" in *Survivre au front, 1914-1918*, pp. 41- 47

Extraits de Général André Bach, *Fusillés pour l'exemple, 1914-1915*, Tallandier, pp. 371-414.

Dossier 5 : Fascisme et Homme nouveau :

Catherine Brice , "Architecture et homme nouveau dans l'Italie fasciste" in M-A Matard-Bonucci et P. Milza , *l'homme nouveau dans l'Europe fasciste (1922-1945)*, Fayard, pp. 279-300

Eric Michaud, "l'homme nouveau et son autre dans l'Allemagne national-socialiste", in M-A Matard-Bonucci et P. Milza , *l'homme nouveau dans l'Europe fasciste (1922-1945)*, Fayard, pp. 301-315.

Dossier 6 : Nations et nationalités au XIXe siècle.

Extrait de Patrick Weil, *Qu'est ce qu'un français?*, Grasset, pp. 37-61

Patrick Geary , *Quand les nations refont l'histoire*, Aubier, pp. 24-56

Dossier 7 : Fonctionnaires et administrateurs en phase de transition :

Martine Mespoulet, "une lutte pour l'autonomie professionnelle : être statisticien dans une région [russe] au début des années 1920, *le Mouvement social*, n°196, juillet-sept. 2001, pp. 63-87

Marie Bénédicte Daviet-Vincent, "la prise en compte de plusieurs générations dans la méthode prosopographique : l'exemple des hauts fonctionnaires prussiens sous l'Empire et la république de Weimar", *Genèses* 56, sept. 2004, pp. 117-130.

Dossier 8 : Les espaces locaux de la protection sociale

Yannick Marec , " la dimension originale de l'expérience rouennaise de protection sociale au XIXe siècle"

Olivier Tholozan , "Hygiénisme, protection sociale et acteurs locaux, 1890-1916" in *Les espaces locaux de la protection sociale*, Association pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale, pp. 389-396 et 397-420.

Dossier 9 : Les minorités : mobilité et intégration :

Cyril Grange : "le choix des témoins au mariage des Israélites à Paris. Intégration à la société globale et cohésion professionnelle (1875-1914)"

Philippe Rygiel, "la mobilité sociale d'enfants d'immigrés européens installés dans le centre de la France, 1920-1970", in Guy Brunet et alii (eds) *les minorités, une démographie culturelle et politique, XVIIIe-Xxe siècles*, Peter Lang, pp. 197-227 et 267-285

Les sujets choisis concernaient certains débats historiographiques contemporains (la culture de guerre : contrainte ou consentement, le genre...) ou autorisaient des réflexions croisées avec les autres sciences humaines, leurs modes d'approche et d'analyse. Un grand nombre ont, en conséquence et comme à l'ordinaire, été constitués à partir d'articles parus dans les récents numéros des grandes revues d'histoire ou de sciences humaines ou d'extraits de colloques récemment publiés.

D'excellents candidats témoignent d'un bon niveau de connaissances générales, d'une capacité à saisir les enjeux des sujets proposés, à croiser les approches méthodologiques comme à dégager les apports du dossier au regard de l'une et l'autre des disciplines concernées. Plusieurs ont en revanche du mal à comprendre la logique de cette épreuve (certains plans juxtaposent les deux textes, certains exposés constituent une stricte paraphrase des documents proposés, d'autres les ignorent ou presque pour glisser à un exposé général sur le sujet). A l'évidence certains candidats n'ont jamais abordé l'histoire autrement que le biais de manuels et paraissent mal à l'aise avec des travaux de recherche dont le style et la nature diffèrent naturellement de leurs lectures habituelles. L'ignorance des travaux de G. Mosse paraît compréhensible au jury mais celle de Maurice Agulhon plus surprenante. D'autres candidats (ou les mêmes) font preuve d'une culture générale insuffisante. On continue à constater de graves lacunes sur l'histoire de Vichy mais aussi bien, plus ponctuel mais parfois plus surprenant, sur l'histoire de la conscription, sur le code civil et les modalités de l'héritage, sur l'histoire des congés payés...

On rappellera utilement, comme à l'ordinaire, aux candidats que les conclusions des articles proposés ou du moins de l'un des deux fournissent la plupart du temps une voie d'entrée dans des articles qui doivent à la nature de la discipline d'être parfois épais et qu'il leur est toujours loisible d'orienter leur présentation dans le sens qui leur convient à la condition d'argumenter et de présenter un argumentaire solide.

Sociologie

Les 22 prestations portant sur des dossiers de sociologie ont donné lieu à des évaluations s'échelonnant de 3 à 16 ; elles sont assez sensiblement inférieures à celles de la session précédente : la moyenne est de 9,86 alors qu'elle s'élevait à 11 en 2004.

Les dossiers de sociologie portaient sur les thèmes suivants :

Dossier 1 : Sociologie et Histoire

Prost (Antoine), *Douze leçons sur l'histoire*, Seuil, Coll° "Points", 1996, pp. 191-211 ;
 Contamin (Jean-Gabriel), "De la fécondité épistémologique d'un rapprochement historique incongru : la pétition Guillotin et ce qu'elle enseigne sur une forme d'action publique citoyenne", *In CURAPP , Historicités de l'action publique*, P.U.F., 2003, pp. 393-418.

Dossier 2 : La biographie. Usages sociaux et savants

Bourdieu (Pierre), "L'illusion biographique", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, 1986, pp. 69-72 ;
 Becker (Howard), "Biographie et mosaïque scientifique", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, 1986, pp. 105-110 ; Gaïti (Brigitte), "Jean Lacouture biographe", *Politix*, n° 27, 1994, pp. 76-93.

Dossier 3 : L'entretien en sciences sociales

Muller (Pierre), "Interviewer les médiateurs : hauts fonctionnaires et élites professionnelles dans les secteurs de l'agriculture et de l'aéronautique", *In Cohen (Samy) (dir.), L'art d'interviewer les dirigeants*, P.U.F., 1999, pp. 67-84 ;
 Friedberg (Erhard), "L'entretien dans l'approche organisationnelle de l'action collective : le cas des universités et des politiques culturelles", *In Cohen (Samy) (dir.), L'art d'interviewer les dirigeants*, P.U.F., 1999, pp. 85-106.

Dossier 4 : La société capitaliste contemporaine

Menger (Pierre-Michel), *Portrait de l'artiste en travailleur. Métamorphoses du capitalisme*, Seuil, Collection "La république des idées", 2002, pp. 61-87 ;
 Boltanski (Luc), Chiapello (Eve), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, 1999, pp. 568-576.

Dossier 5 : Le management comme croyance

March (James G.), "Les mythes du management", *Gérer et comprendre. Annales des Mines*, septembre 1999, pp. 67-84 ;
 Villette (Michel), "L'ingénierie sociale, une forme de la sociabilité d'entreprise", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, Juin 1992., pp. 4-12 ;
 Ehrenberg (Alain), *Le culte de la performance* (1991), Hachette, Coll° "Pluriel", 2001, pp. 218-251.

Dossier 6 : Enjeux olympiques

Milza (Pierre), "Un siècle de jeux olympiques", *In Milza (Pierre), Jéquier (François), Tétart (Philippe) (dir.), Le pouvoir des anneaux. Les Jeux Olympiques à la lumière de la politique. 1896-2004*, Vuibert, 2004, pp. 25-37 ;
 Maliesky (Dominique), "Le Comité International Olympique, un acteur international", *Cahiers Français*, n° 320, 2004, pp. 33-37 ;
 Chappelet (Jean-Loup), "Le système olympique et les pouvoirs publics face au dopage et à la corruption : partenariat ou confrontation ?", *In Basson (Jean-Charles) (dir.), Sport et ordre public*, La Documentation Française, 2001, pp. 215-234.

Dossier 7 : Le droit au quotidien

Buton (François), "Le droit comme véhicule. Portrait sociologique d'un justiciable", *In Israël (Liora), Sacriste (Guillaume), Vauchez (Antoine), Willemez (Laurent) (dir.), Sur la portée sociale du droit*, P.U.F., 2005, pp. 127-144 ;

Coutant (Isabelle), "Au plaisir de ne pas vous revoir". Les audiences pour les mineurs en maison de justice et du droit", *In Israël (Liora), Sacriste (Guillaume), Vauchez (Antoine), Willemez (Laurent) (dir.), Sur la portée sociale du droit*, P.U.F., 2005, pp. 145-161.

Dossier 8 : Féminin / Masculin. Le travail des apparences

Bromberger (Christian), "Trichologiques : les langages de la pilosité", *In Bromberger (Christian) et al., Un corps pour soi*, P.U.F., 2005, pp. 11-40 ;
Goffman (Erving), "La ritualisation de la féminité", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 14, 1977, pp. 34-50.

Dossier 9 : Des prophéties

Merton (Robert K.), *Eléments de théorie et méthode sociologique* (1957), Plon, 1965, pp. 140-152 ;
Gaïti (Brigitte), *De Gaulle prophète de la Cinquième République*, Presses de Sciences Po, 1998, pp. 55-84.

Dossier 10 : Sentiments familiaux et sciences sociales

Prost (Antoine), *Histoire de l'enseignement et de l'éducation depuis 1930* (1981), Perrin, Coll° "Tempus", 2004, pp. 121-161 ;
Hochschild (Arlie Russel), "Le nouvel or du monde. La mondialisation de l'amour maternel" [Version abrégée de "Love and Gold"], *Sciences Humaines*, n° 161, juin 2005, pp. 18-26.

Les explications de la dispersion élevée des notes (l'écart-type est de 3,99) sont à rechercher dans les différences de degré d'approfondissement des sujets. Signalons toutefois que les candidats qui ont obtenu des notes inférieures à la moyenne (11 parmi 22) ont présenté des exposés notoirement insuffisants : la moyenne de ces onze prestations est de 6,4. Elles étaient le plus souvent décousues et/ou caractérisées par une incapacité à se détacher des textes. Elles concentraient nombre de lacunes mentionnées dans le bilan général de l'épreuve (Cf. *Supra*). En revanche, les meilleures prestations (notées 16, 15, 14 et 16) correspondent aux présentations qui sont parvenues à dépasser la stricte restitution des documents pour proposer des éléments d'analyse et de critique prenant appui sur des références complémentaires. Les connaissances sont donc plutôt inégales mais dans l'ensemble relativement convenables.

Quelques motifs de stupéfaction peuvent néanmoins être relevés :

- une méconnaissance persistante sur les dimensions méthodologiques ;
- ranger Pierre Muller parmi les tenants de l'individualisme méthodologique est une proposition qui ne manquerait pas de surprendre l'intéressé ;
- la différence ignorée entre sens commun et sens pratique ;
- *Actes de la recherche en sciences sociales* ne correspond pas aux actes d'un colloque ;
- Gary et Howard ne sont pas des prénoms interchangeable pour le nom de famille Becker.

A l'opposé de ce type de surprises, c'est avec plaisir qu'est constatée la connaissance (et la maîtrise) d'analyses récentes comme celles de Bernard Lahire, ou plus originales comme celles d'Harold Garfinkel.

Concours Sciences sociales option Cachan 2005

EPREUVE ORALE D'ANGLAIS

(Préparation : 1 h ; exposé : 30 min ; Coefficient 2)

Jean-Louis Duchet, Laura Spittal, Lauriane Hillion, Patrick Doucet

Type de document : extrait d'une émission authentique issue des médias des pays anglophones, dans laquelle s'expriment au moins deux locuteurs (interview, débat). Rappelons que cet oral n'est pas une épreuve de civilisation ou d'histoire des pays anglophones. Il s'agit pour les candidats de montrer leurs capacités à problématiser le contenu, à le reformuler, et à le commenter dans une langue soignée.

Le format des documents est numérique. Les candidats en prennent connaissance grâce à une interface électronique qui émule une platine cassette.

Le jury a entendu 36 candidats. Les notes attribuées s'étagent de 05/20 à 18,5/20 avec une moyenne de 12,2/20. Seuls 6 candidats ont obtenu moins de 09/20, 7 ont obtenu entre 09,5 et 11,5/20, 7 autres ont obtenu entre 12 et 14 et les 14 autres ont obtenu 14,5 ou plus.

Les enregistrements portaient entre autres sur une interview du porte-parole des Lib Dems qui dresse un bilan mitigé des écoles construites dans les quartiers difficiles, les « city academies », sur un entretien avec un journaliste américain au sujet de l'utilisation de sources officielles mais anonymes dans les médias, et de l'interview de James Cochrane, auteur de *Between You and I, a Little Book of Bad English*, au sujet du mauvais usage de la langue, sur les mesures prises par le maire de Détroit pour revitaliser sa ville.

Le jury a remarqué l'excellent niveau de préparation des candidats, et a entendu beaucoup de présentations d'un niveau remarquable. Les meilleurs candidats avaient une compréhension fine du document qui leur était soumis et savaient présenter un exposé dont le propos était clairement explicité, correctement énoncé, tant pour la prononciation que pour la grammaire et la précision lexicale, et ont manifesté une certaine capacité à s'auto-corriger quand des erreurs leur échappaient.

Les erreurs dans le placement de l'accent constitue l'écran le plus fort à une bonne perception de l'exposé, et doivent faire l'objet prioritaire de l'attention des candidats. On a relevé au fil des interrogations, des déplacements fâcheux sur *interview, reduction, developed, organise, context*. La prononciation des voyelles reste un point délicat. On n'a pas assez entendu de diphtongues dans *mostly, both, only*, et les diphtongues centralisantes sont particulièrement maltraitées (*refer, world, occur, affirms*). On préférerait ne pas avoir de « u » à la française dans *Brussels, structure*, et on attend des réductions vocaliques dans la dernière syllabe de *labour, purpose, govern*.

Il faut se préparer à éviter le calque pur et simple du français dans des expressions basiques pour s'épargner des choses comme *to be agree, representants, a society problem*. Certains candidats ne maîtrisent toujours pas l'utilisation des articles : nous avons entendu plusieurs **the Great Britain*.

Jusqu'à présent le jury a utilisé des documents exclusivement audio, dont la durée n'excédait guère 3 minutes 30. Il ne s'interdira pas à l'avenir d'utiliser des documents vidéo, dont la durée pourra dépasser légèrement ce format, le temps de préparation des candidats permettant largement de faire face au déchiffrement et à l'analyse d'un document authentique de 4 à 5 minutes.